

AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2014 DE LA SOCIETE ELVYA

Production et distribution de chauffage et de froid urbains Lyon-Villeurbanne & Bron

Pour cette année 2014, la commission note que les travaux de séparation hydraulique à la centrale Lafayette, prévus dans le cadre de l'avenant n°3 à la convention de gestion provisoire, n'ont pas été réalisés à cause du dévoiement prévu sur le boulevard Vivier Merle dans le cadre du projet d'aménagement « Lyon Part-Dieu », et qu'ils sont reportés au prochain contrat. Elle espère tout de même que ce retard de travaux n'aura pas de conséquences notables sur le réseau.

Concernant la comparaison des modes de chauffage, la commission met un point d'alerte sur le fait que, à cause de la fin des tarifs réglementés pour le gaz survenue en 2015, la méthode Amorce ne sera plus utilisable en l'état à partir de l'année prochaine (pour l'examen de l'année 2015 donc). En effet, les tableaux de calcul actuels se basaient sur un coût moyen de chaque énergie, ce qu'il ne sera plus possible d'obtenir pour le gaz. Cependant, la commission réaffirme l'attention qu'elle porte à la comparaison des modes de chauffage et invite donc les services, en lien avec Amorce, à imaginer une nouvelle méthode de calcul qui permette de continuer la comparaison à l'avenir.

Enfin, concernant les présentations faites par les services, la commission souhaiterait, pour les années à venir, que soient ajoutés des éléments de comparaison (à la fois techniques et financiers) du réseau Lyon-Villeurbanne-Bron avec d'autres réseaux (de l'agglomération et au niveau national).